



Mise en place des Services Départementaux de l'Enregistrement : compte-rendu de l'audience du 28 avril 2017

Demeurant opposé à la mise en place des Services Départementaux de l'Enregistrement (S.D.E.), structures qui éloigneront l'utilisateur du service et qui participent à la dégradation des conditions de travail des agents par l'industrialisation de leurs tâches, Solidaires Finances Publiques a néanmoins tenu à ce que la DRFiP précise ses projets en la matière.

En effet, les documents fournis pour le Comité Technique Local (C.T.L.) du 3 janvier étaient, à notre sens, beaucoup trop succincts. Malgré l'inscription à l'ordre du jour du C.T.L., de nombreux points demeurent en suspens à quelques mois de la mise en place de ces deux services pour les collègues en poste dans des Pôles Enregistrement ou ceux qui souhaiteraient rejoindre cette mission à l'avenir.

Ainsi, Solidaires Finances Publiques a sollicité une audience auprès de la Direction afin de clarifier le flou qui entoure la restructuration de la mission Enregistrement dans les Bouches du Rhône. Réclamée une première fois le 01/02 et refusée, notre nouvelle demande d'audience du 14/04 a enfin reçue une suite favorable le 28/04.

La Direction, qui nous a convoqué vendredi à 15h30, était représentée par le Directeur du Pôle Pilotage et Ressources et le Directeur du Pôle Fiscal. En préambule, celle-ci a tenu à préciser que si la création juridique des S.D.E. était fixée au 01/09/2017 pour coller au mouvement de mutation, une « *phase transitoire* » va s'étirer jusqu'à la mise en place effective de ces services, prévue à « *horizon fin 2017* ».

1/ Méthode

Pour plus de transparence sur les desseins de la Direction, Solidaires Finances Publiques a réclamé la communication officielle des compte-rendus de chaque groupe de travail. Nos interlocuteurs se sont engagés à les transmettre.

S'étonnant de la faible participation des agents à ces groupes de travail (un seul agent hors encadrement était ainsi présent lors du groupe de travail du 22/02), Solidaires Finances Publiques a pris note de la volonté affichée de la Direction d'un échange. L'attention des Chefs de Service sera rappelée pour discuter entre deux groupes de travail, pour faire participer le maximum d'agents à tour de rôle. *In fine*, le projet sera présenté aux agents, puis à leurs représentants syndicaux avant validation en C.T.L..

2/ Conséquences R.H.

Le périmètre des 36 emplois concernés et appelé à rejoindre les S.D.E. est désormais arrêté. Les collègues qui suivent la mission ne bougent pas pendant la phase transitoire, ils restent sur leur S.I.E. d'origine jusqu'à la mise en place effective des S.D.E., avec continuité de la responsabilité du comptable actuel.

Pour les collègues concernés par le périmètre mais ne souhaitant pas suivre la mission, ils continueront à exercer des missions d'enregistrement jusqu'à la mise en place effective des S.D.E.

Pour les collègues affectés en S.D.E. et issus d'un service autre qu'un des sept Pôles Enregistrement (autre poste ou autre département), ils seront affectés au Pôle Enregistrement d'Aix (S.I.E. Aix Nord) pour le 132 ou de Marseille – Saint-Barnabé (S.I.E. 1/12) pour le 131.

Un plan de formation est prévu durant la période transitoire (septembre à décembre).

3/ Organisation du travail

Le directeur du Pôle Fiscal le concède : « *nous n'avons pas encore avancé* ». Sujet de vive inquiétude chez les agents, l'organisation du travail au sein des deux nouvelles structures mérite pourtant une attention particulière. Si la taille de ces structures rend possible des pôles internes de technicité, plus spécialisés, « *tout le monde ne sait pas et ne doit pas tout faire* ». Solidaires Finances Publiques restera particulièrement vigilant sur ce point, afin de permettre à chaque agent de conserver sa technicité et sa polyvalence sur l'ensemble des missions du métier de l'enregistrement.

4/ Conditions immobilières

Sur le site marseillais de Saint-Barnabé, l'installation à partir de l'actuel Pôle Enregistrement nécessite une réinstallation des Brigades de Vérification (B.D.V.) 5 et 6 ainsi que celle de la Brigade de Contrôle et de Recherche (B.C.R.). Solidaires Finances Publiques restera très vigilant sur les conséquences collatérales pour ces services de la création du S.D.E., et a une fois encore rappelé ses revendications en la matière, déjà exprimées lors du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.-C.T.). Les travaux du S.D.E. se dérouleraient en deux temps, avec transfert des agents dans la moitié dégagée pendant que les travaux concerneraient l'autre moitié du service puis vice versa. La surface prévue pour l'accueil des usagers demeure à nos yeux inquiétante car sous calibrée. Le plan proposé induit, de fait, une certaine organisation du travail. Il semblerait que ce soient les agents qui devront s'adapter aux locaux et non l'inverse.

Sur le site aixois de La Cible, l'option initiale prévoyait une installation à l'étage, à côté du C.D.I.F. mais la piste privilégiée aujourd'hui serait plutôt une installation au rez de chaussée, pour faciliter l'accueil des usagers. La Direction évoque une « communauté d'intérêt » entre S.P.F. et S.D.E. en matière d'encaissement (caisse, T.P.E. commun...).

5/ Calendrier

Le prochain groupe de travail se tiendra le 16/05 avec des agents de chaque service. Il abordera les points suivants : point immobilier, question de la création simultanée des deux S.D.E., fusion des bases FI3S, compétence territoriale de chaque structure, problème des imprimantes. D'ores et déjà, Solidaires Finances Publiques appelle tous les agents à participer à ce groupe de travail afin de faire entendre leur voix, celle des techniciens de l'enregistrement.